
COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, de L'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, LEROY Loïc, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), BEAUCOURT Benoît (suppléant de de CALONNE Roland), LECUYER Jean-Claude (suppléant de BIGNON Jean-Paul), DELATTRE Denis (suppléant de LESUR Alain), PRUVOST Patrick (suppléant de BON Linda), PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), DUBOS Nicolas (suppléant DANCOURT Daniel), CAROLUS Sylvie (suppléante de VILTART Vincent).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à LENEL Marcel), VAUDET Déborah (pouvoir à NOBLESSE Albert), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald, LABESSE Jean-Marc (POUVOIR à NOUGEIN Laurence), DESMAREST Gérard (pouvoir à ROBITAILLE Pierre).

Etaient absents ou excusés : SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, LOUART Usmée, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, DUMONT Marielle, LECLERCQ Geneviève, DELHOMELLE Béatrice, CALIPPE Sylviane.

Secrétaire de séance : SINOQUET Céline.

ORDRE DU JOUR

**Il vous est rappelé qu'une visite du centre aquatique se déroulera le Lundi 20 mars à 17h00
Rendez-vous directement au centre aquatique**

1. Présentation des services Communautaires
2. Direction
 - 2.1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016.
 - 2.2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CC2SO du 6 février 2017.
 - 2.3. Règlement intérieur de la CC2SO
3. Election des représentants au conseil de surveillance de l'EPISSOS
4. TRINOVAL
 - 4.1. Election des représentants
 - 4.2. Convention de facturation avec TRINOVAL
5. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière du Liger
6. Ressources humaines
 - 6.1. Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité
 - 6.2. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité
 - 6.3. Recrutement pour remplacement d'agents momentanément indisponibles
 - 6.4. Recrutement d'auxiliaire de vie sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
 - 6.5. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 6.6. Vacataire
 - 6.7. Comité Technique Commun
7. Service Public d'Assainissement Non Collectif
 - 7.1. *Diagnostic vente*
 - 7.2. *Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :*
 - 7.3. *Vidange des ANC*
8. Voirie
 - 8.1. Tarification des barnums
 - 8.2. Tarification des remorques frigorifiques
 - 8.3. Refacturation du prix des enrobés
9. Centre Aquatique
 - 9.1. Assujettissement au régime de la TVA
 - 9.2. Budget Nouvel Equipement Aquatique : budget primitif 2017
 - 9.3. Avenant n°1 au marché « Construction du Centre Aquatique »
 - 9.4. Tarification des activités du centre aquatique
 - 9.5. Logo AQUASOA
10. Parc Eolien de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie
11. Développement économique
 - 11.1. Convention avec la Région.
 - 11.2. Vente de terrains sur la ZAC de Oisemont
 - 11.3. Appel à candidature pour le projet de techno centre régional de la méthanisation
12. Adhésion à Initiatives Somme
13. PLUi
 - 13.1. Désignation de 9 délégués pour la commission PLUi du Contynois
 - 13.2. Documents d'Urbanisme
14. MARPA
 - 14.1. Règlement de fonctionnement des résidents
 - 14.2. Règlement spécifique du personnel
 - 14.3. Règlement du conseil de vie sociale
15. S.A.V.D.
 - 15.1. Convention de partenariat des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
 - 15.2. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2017-2019 (CPOM)
16. Scolaire
 - 16.1. Frais de restauration scolaire
17. Informations diverses
 - 17.1. Transfert des pouvoirs de police spéciale.
18. Lieu du prochain Conseil Communautaire.
19. Questions diverses.

Le Conseil Communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le Lundi 20 mars 2017 à 18 h 30 en la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg.

Monsieur le Président remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Il rappelle que la présente séance est enregistrée.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Madame SINOQUET Céline, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature.

Le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Céline SINOQUET comme secrétaire de séance.

Le Président demande si des élus souhaitent faire des commentaires ou poser des questions sur le centre aquatique qu'ils ont visité. Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la présentation des services.

Les questions suivantes ont été examinées :

1. Présentation des services Communautaires

Mathilde MORARD présente le service « Finances » dont elle est responsable depuis janvier 2017. Ce service compte 6 agents chargés de la facturation du service social, du service scolaire et de l'émission des titres des 13 budgets. Elle présente ces 13 budgets principaux et les 12 budgets annexes.

Elle indique que le budget 2016 consolidé des trois communautés de communes s'élève à près de 94 millions d'euros. En 2017, les élus auront pour mission de réfléchir au lissage des taux de leur fiscalité.

Anthony FEUILLOY présente le service « Ressources Humaines » composé de 2 agents. Ses missions sont les suivantes :

- Mise en place des outils pour le nouvel EPCI (élections professionnelles, installation d'un comité technique commun, rédaction d'un règlement intérieur, etc.)
- Élaboration de la paye
- Suivi des carrières
- Gestion des absences
- Formation des agents (élaboration du Plan de formation, inscription des agents)
- Gestion des instances paritaires (CAP et comité technique commun)
- Élaboration de rapports annuels (bilan social, santé et sécurité au travail)

Il indique que la masse salariale mensuelle de la CC2SO s'élève mensuellement à 900 000 euros environ.

François FROIDURE présente le service « Développement Economique », créé en 2016 pour la CCSOA. Ce service se compose de 2 personnes. Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 les EPCI ont la charge exclusive des zones d'activité et de la politique locale du commerce, dans l'objectif d'apporter de la cohérence dans la stratégie de développement économique du territoire et d'avoir un interlocuteur unique pour les acteurs économiques. Ses missions principales sont les suivantes :

- Commercialisation des zones d'activité (le territoire en compte une dizaine), incluant prospection et communication
- Accompagnement des porteurs de projet, incluant mise en relation avec les acteurs institutionnels, information sur les aides existantes et conseil sur le montage du business plan
- Maintien de la dynamique économique locale

L'objectif du service Développement économique consiste à développer l'emploi et à susciter des synergies dans le territoire de la communauté de communes.

Delphine DAMAY présente le SAVD (service d'accompagnement pour bien vieillir à domicile) placé sous la responsabilité de M. ZACHAREWICZ, directeur général des services. Le SAVD a démarré son activité en 2014 dans le cadre du PER (pôle d'excellence rurale) et de l'association ISA (Innovation

santé autonomie), ses actions visent à favoriser le bien-être, la vie sociale et la mobilité des personnes âgées et/ou fragilisées. Ses principales missions visent à développer et structurer les partenariats, à participer au déploiement d'un logiciel de partage des données médicosociales et de santé, à participer à la démarche qualité et à l'harmonisation des procédures des services d'aide à domicile et à coordonner le projet expérimental de SPASAD intégré (Service polyvalent d'aide et de soin à domicile). Dans le cadre du contrat local de santé, le SAVD développe des actions de prévention.

En direction des personnes âgées et/ou fragilisées, le service réalise les actions suivantes :

- Assurer une première écoute des demandes et orienter vers le bon interlocuteur
- Accompagnement dans l'accès au droit, vers la mobilité et vers l'amélioration de l'habitat
- Participer à la domotisation des logements
- Assurer une veille juridique
- Répondre aux appels à projet

Edith DELOBEL présente le service d'Aide à la personne placé sous l'autorité de M. ZACHAREWICZ. Il regroupe 10 agents et 327 aides à domicile pour un total de 280 000 heures travaillées en 2016, soit 174 ETP au bénéfice de 1 250 personnes sur les 5 territoires de la CC2SO.

Ses missions sont les suivantes :

- Interventions d'aide à la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Livraison des repas à domicile
- Système de téléassistance
- Service de jardinage et bricolage (territoire des ex-CCRO et CC2SOA)

Sylvaine ZACHAREWICZ présente la MARPA de Quevauvillers dont elle est responsable depuis 2016. Sa capacité est de 20 places ; actuellement, 17 résidents en bénéficient. L'équipe de la MARPA travaille en étroite collaboration avec les services d'aide à la personne du territoire et le SIAD de Poix-de-Picardie. Les repas sont préparés sur place.

La responsable a des missions variées :

- Supervision de l'accueil et des relations avec les résidents, leur famille et les tutelles
- Gestion administrative, comptable et financière
- Élaboration des repas
- Animation et coordination de l'ensemble des activités de la structure
- Encadrement et formation du personnel
- Organisation et suivi de la sécurité des personnes et des locaux
- Engagement et formalisation des relations avec les partenaires locaux
- Promotion de la MARPA au sein d'un réseau hôpital-domicile-Ehpad

La MARPA garantit à ses bénéficiaires une vie « comme à la maison », dans le respect de la vie privée et de l'intimité. Ainsi, la responsable de la MARPA coordonne tous les services autour du résident.

Maïté HANICOTTE présente le service Affaires scolaires et périscolaire dont elle est responsable et qui rassemble environ 225 agents répartis sur 42 sites scolaires, 23 accueils périscolaires et 23 cantines scolaires. Le service s'occupe de 3 500 élèves, dont 500 enfants qui fréquentent les accueils périscolaires de 1 800 enfants qui déjeunent à la cantine.

Elle assure le relais entre les directeurs d'école, la direction générale des services et les élus concernés, elle organise le temps de travail des agents, la gestion des structures (administrative et financière). Elle est épaulée par Olivier LAPORTE. Elle est l'interlocutrice des parents, des institutions (CAF, PMI et autres). Par ailleurs, elle travaille à la mutualisation des moyens et matériels, à l'harmonisation des pratiques et des tarifications (17 tarifications différentes actuellement) et réfléchit à la mise en place de procédures simplifiées (par exemple, un dossier unique pour l'inscription scolaire et périscolaire).

Cécile DETAILLE présente le service Urbanisme et Habitat. Pour l'urbanisme, sa mission est la suivante :

- Planification et suivi des PLUI du territoire

- Coordination des études réalisées préalablement aux PLUI
- Pilotage des éventuelles modifications des documents actuels d'urbanisme

Pour l'habitat, sa mission est la suivante :

- Mise en œuvre et coordination de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui s'achèvera en juin 2017 (rénovation de 214 logements pour un budget de 5,413 millions d'euros et 826 794 euros de subvention de la part de la communauté de communes)
- Le partenariat avec l'OPSOM pour la construction de logements locatifs sur le territoire du Contynois
- Mise en place d'un programme d'intérêt général.

Amaury FLIPO présente le service Communication qui se compose de 2 agents et dépend du directeur général des services, M. ZACHAREWICZ. Son rôle consiste à offrir à la CC2SO la meilleure visibilité possible en direction de ses administrés, de ses partenaires et de ses interlocuteurs, en travaillant de façon transversale avec les autres services. Les supports de communication utilisés sont variés (papier, Internet, banderoles, affichages urbains) et le service assure également les relations avec la presse afin de lui apporter les informations nécessaires et de l'orienter vers les interlocuteurs appropriés. Depuis l'été 2016, le service Communication dispose d'une presse numérique pour l'édition de documents de qualité professionnelle.

Alan POISSON présente le service Informatique dont les missions sont les suivantes :

- Mise en place du matériel et des logiciels
- Sécurité et la maintenance
- Recherche de solutions logicielles et matérielles
- Gestion téléphonique fixe et mobile

Il rappelle que la CC2SO compte 120 communes, 42 écoles, 5 médiathèques et environ 400 ordinateurs, 60 photocopieurs et 90 tableaux blancs interactifs.

Florence TASSARD présente le service Achats dont elle est la responsable depuis janvier 2017. Elle est en charge des achats des écoles, des crèches, des centres de loisirs, des médiathèques, de la MARPA et des services SPANC et Aide à la personne, entre autres. Elle gère également les marchés publics. Elle rappelle que, dans le cadre de la mutualisation, chaque commune pourra intégrer les marchés passés.

Gwendoline BRAZIER présente le service Tourisme composé de deux personnes et qui gère les 3 BIT (Bureaux d'information touristique) situés à Poix-de-Picardie, Conty et bientôt à Rambures. La promotion du territoire se fait également à travers le site Internet amiennois-tourisme.fr notamment. Elle souligne que le territoire de la communauté de communes compte notamment 29 circuits pédestres ainsi que des voies vertes. Les projets du service tourisme sont les suivants :

- un projet de résidence de tourisme aux étangs de Conty
- labellisation ville et territoire touristique
- recensement du patrimoine naturel et architectural
- projet de prolongement de la voie verte de Oisemont à Rambures

Corine CAGNY présente le service Culture placé sous la présidence de M. DESFOSSÉS et la direction de M. ZACHAREWICZ et de Mme BISSIEU. Elle indique que la politique culturelle s'articule autour des axes suivants :

- Coordination du dispositif « lecture publique » par Didier Delaunay.
- Politique culturelle vers les jeunes publics et médiation mise en œuvre par Marie Halatre.
- Programmation de spectacles
- Lien entre culture, tourisme et patrimoine, avec des événements spécifiques (Journée des artistes, calendrier de l'Avent)

Didier DELAUNAY présente le dispositif « lecture publique » à travers les 5 médiathèques (7 agents) à Airaines, Oisemont, Quevauvillers, Poix-de-Picardie et Beaucamps-le-Vieux, 3 bibliothèques municipales (Lignières-Châtelain, Liomer et Molliens-Dreuil), sans oublier les bibliothèques hors réseau (Bougainville, Briquemesnil-Floxicourt, Gauville, Oresmaux, Monsures, Bacouël-sur-Selle, Conty, Lœuilly, Namps-Maisnil et Plachy-Buyon). En 2016, le territoire comptait 1 700 lecteurs actifs, 42 500 prêts concernant 75 000 documents. Le réseau unique inclut un logiciel de gestion, une carte de lecteur commune, un catalogue commun et une navette mensuelle. Par ailleurs, 3 à 5 actions sont organisées chaque année en direction de tous les publics ainsi que des actions régulières : Raconte tapie, Bébé Lecteur, Soirées Jeux et Clubs de lecture.

Enfin, une réflexion est engagée sur l'opportunité d'uniformiser ou non dans les deux ans la compétence « lecture publique » sur le nouveau territoire.

Marie HALATRE explique que pour la catégorie jeune public, une saison dédiée sera organisée, avec des spectacles en adéquation avec leur âge et sensibilité (depuis le plus jeune âge jusqu'aux collégiens). De plus, des actions de médiation seront proposées et mises en place. Enfin, le Chahut vert, organisé tous les deux ans, est l'occasion pendant 3 jours de valoriser artisans et producteurs locaux et de démontrer le dynamisme du territoire.

Corine CAGNY précise qu'une entrée unique aux spectacles est proposée au prix de 5 euros, un pass solo à 15 euros, un pass duo à 20 euros. Les spectacles sont gratuits pour les personnes âgées de moins de 16 ans.

Arnaud CHAIGNON présente le service Enfance Jeunesse qui compte 10 à 14 accueils collectifs pour accueillir 200 à 1 000 enfants, selon les périodes. Le service mobilise 30 à 100 agents d'animation selon les périodes. Pendant l'année, des accueils pour la jeunesse sont organisés à Poix-de-Picardie et à Liomer. Un projet à l'échelle du territoire est envisagé.

Marie VASSEUR présente la crèche les Frimousses située à Poix-de-Picardie qui accueille 46 enfants. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Le tarif horaire est compris entre 0,20 à 2,92 euros selon les ressources et le nombre d'enfants à charge. La structure comprend 1 adjointe, 5 auxiliaires de puériculture, 5 agents titulaire du CAP petite enfance, 2 agents d'entretien et 1 cuisinière (employée sur place par une société de restauration).

Elle indique que le territoire compte deux autres structures d'accueil des jeunes enfants, à Conty et à Essertaux. Un projet de multiaccueil à Airaines est envisagé.

Juliette CONTE présente la halte-garderie itinérante Roul'doudou qui accueille les enfants de 3 mois à 6 ans. Une cinquantaine de familles sont concernées. Sur l'année 2015-2016, 81 familles y sont été accueillies. La structure se déplace dans un véhicule Trafic et s'installe dans les salles communales disponibles. Depuis 2014, un système de restauration a été mis en place.

Cécile ROUZAUD présente le Relais assistante maternelle (RAM) de Poix-de-Picardie qu'elle dirige depuis janvier 2017 et dont le rôle consiste à accueillir, orienter et informer le public sur les modes de garde du jeune enfant. 63 communes sont couvertes, 230 assistantes maternelles sont recensées. Des ateliers hebdomadaires et mensuels sont organisés dans le territoire. En 2015, la communauté de communes comptait 1 464 enfants âgés de moins de 6 ans, 504 enfants gardés par une assistante maternelle et 396 familles employeurs. Le RAM de Poix-de-Picardie offre un accueil sur rendez-vous, le matin et le soir. Un projet de RAM à Airaines est programmé.

Catherine CHANTELOUP présente le relais Assistante maternelle parents-employeurs basé à Conty. Trois jours par semaine, il renseigne les parents sur les modes de garde et les modalités d'embauche d'assistantes maternelles. Chaque semaine, des ateliers d'éveil sont offerts, à Conty, Oresmaux et Bacouël-sur-Selle.

Jacques LENOIR présente le service Mobilité, en charge du ramassage scolaire. Doté de 22 autocars, le service dispose également de véhicules à usage mixte et de 3 autocars de grand tourisme. Le service emploie 31 agents dont 26 conducteurs pour le transport d'environ 2 600 enfants par jour, la desserte de 19 établissements scolaires, soit 450 000 km parcourus dans l'année scolaire et 138 000 litres de carburant consommés. Les sorties périscolaires sont également couvertes (piscines notamment). En 2016, le service grand tourisme a généré une recette de 650 000 euros. Le TISOA (transport à la demande) s'étendra prochainement aux secteurs de Oisemont et Conty.

Frédéric WRAZEN présente le SPANC comme contribuant à la mise en place d'un système de collecte des eaux usées, d'équipement de traitement et de dispersion des eaux épurées, dans le respect des règles en vigueur. Le SPANC est doté d'un budget équilibré qui repose sur la redevance d'assainissement non collectif. Il se compose d'une équipe de 3 techniciens, d'une secrétaire et d'un animateur « Eau potable ». Le SPANC est notamment chargé du suivi et de l'instruction des dossiers et permis de construire, du contrôle de conformité des travaux, du contrôle des installations et des diagnostics avant-vente, ainsi que du contrôle périodique, de l'entretien (campagnes de vidange) et de la réhabilitation des installations existantes.

Romuald BLANCHARD présente le service Voirie, il indique que le territoire de la CC2SO compte 863 km de voies communales et 53 ponts. La pérennisation de ce patrimoine nécessite chaque année la réalisation de travaux sur 57 km de voies, soit 210 000 m². L'équipe du service compte 7 agents dont 1 responsable de voirie chargé des devis, du suivi des chantiers et des DICT. En outre, le service dispose de 7 barnums et de deux remorques frigorifiques qu'il peut louer ou prêter

Xavier DESCOUTURES présente à la place de Thierry MONARD, absent, le service Bâtiments chargé de la maintenance de 95 bâtiments situés sur le territoire de la CC2SO (piscines, écoles, gymnases, médiathèques). Les priorités sont les suivantes :

- Accessibilité
- Anti intrusion
- Mise en sécurité
- Chauffage
- Contrats de maintenance

En 2017, les projets suivants sont suivis :

- Construction d'une école maternelle et d'une cantine à Oisemont
- Construction d'un groupe scolaire à Namps-Maisnil
- Restructuration du gymnase de Oisemont
- Construction d'un équipement périscolaire au Bosquel
- Construction d'une crèche à Airaines
- Construction d'une résidence de tourisme à Conty

Olivier LEROY présente l'équipement aquatique Aquasoa. L'équipe sera composée de 16 agents. Les objectifs de cette nouvelle structure sont les suivants :

- Posséder un équipement attractif
- Permettre la mission d'enseignement de la natation
- Promouvoir les activités de plongée et de natation
- Satisfaire la demande des différents publics
- Présenter un atout supplémentaire au développement touristique du territoire

La fréquentation annuelle prévisionnelle est évaluée à 130 000 entrées.

Le centre aquatique présente des particularités novatrices qui le rendent unique :

- Halls séparés pour l'accueil de deux publics différents (scolaires et public)
- Espaces de remise en forme et de bien-être indépendants de l'espace aquatique
- Equipements ludiques originaux

- Bâtiment HQE pour la maîtrise de l'impact environnemental, la bonne gestion énergétique et le confort et la santé des usagers
- Traitement de l'eau à l'ozone, pour une eau limpide et sans odeur, non irritante pour les yeux et les muqueuses ; de plus, la qualité de l'air sera améliorée et la quantité de chlore nécessaire sera divisée par trois par rapport à des centres traités au chlore seul.

A l'issue de cette présentation, le Président rappelle le rôle de Marie-Pierre DUPUIS, cheville ouvrière du Conseil Communautaire et secrétaire à la Direction Générale des Services.

Le Président propose de procéder à un test des boîtiers de vote électronique. Il indique que la présente séance réunit 133 votants.

2. Direction

2.1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016.

Le Président propose de se prononcer sur le compte rendu du conseil communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **116 voix POUR, 12 ABSTENTIONS** (NOBLESSE Albert + pouvoir de VAUDET Déborah, FORMET Thierry, DUPUIS Éric, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, VASSEUR Dany, SINOQUET Céline, LEFEUVRE Jannick, NORMAND Lionel, CAROLUS Sylvie et HETROY Maxime) et **5 non-participation au vote, approuve** le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016.

2.2. Approbation du compte rendu du Conseil communautaire de la CC2SO du 6 février 2017.

Le Président propose de se prononcer sur le compte rendu du conseil communautaire de la CC2SO du 6 février 2017.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **121 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (BUBOIS Jean, COCQ Philippe, NORMAND Lionel, LEDAIN Rose-Marie, NOUGEIN Laurence, VILTART Vincent) et **6 non-participations** au vote, **approuve** le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CC2SO du 6 février 2017.

2.3. Règlement intérieur de la CC2SO

Le Président rappelle qu'à chaque renouvellement de Conseil communautaire, la nouvelle assemblée doit prendre connaissance du règlement intérieur de la communauté de communes. Ce règlement vise à définir les règles de fonctionnement interne du Conseil Communautaire.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, observe que le sommaire du projet de règlement intérieur ne correspond pas au contenu.

Le Président propose de délibérer sur le document présenté. Il indique que la page 4 (celle du sommaire) sera actualisée ultérieurement.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **124 voix POUR, 5 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît, DUMEIGE Yannick, NORMAND Lionel, LEDAIN Rose-Marie, MAGNIER Patrick), **2 voix CONTRE** (TRABOUILLET Romuald + pouvoir de AUZOU Emmanuel), **approuve** le règlement intérieur de la CC2SO.

3. Election des représentants au conseil de surveillance de l'EPISSOS

Le Président explique que seuls deux représentants peuvent être désignés au titre de la communauté de communes.

Marc DEWAELE, commune de Poix-de-Picardie, indique qu'en tant que membre du conseil de surveillance de l'ARS Hauts-de-France il ne peut pas faire partie d'autres conseils de surveillance.

Le Président propose de procéder à la désignation de deux représentants : lui-même et Jean-Jacques STOTER.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **130 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** élit les représentants ci-dessous à l'EPISSOS : Jean-Jacques STOTER et Alain DESFOSSÉS

4. Election des représentants à TRINOVAL

4.1. Election des représentants

Le Président rappelle qu'auparavant chaque commune disposait au minimum d'un délégué, mais depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes assume la compétence déchets de manière obligatoire. Par ailleurs, TRINOVAL a pour projet de fusionner avec le plateau picard nord, ce qui augmentera considérablement le nombre de délégués. TRINOVAL nous propose de nommer un délégué communautaire par tranche de 2 000 habitants, soit 19 délégués pour la CC2SO. De nouveaux statuts ont été rédigés avec les services de la préfecture, et le Président a demandé d'y ajouter un point consistant à proposer chaque année deux réunions de TRINOVAL à destination des maires pour les tenir informés des évolutions.

Le Président indique que les 19 délégués élus remplaceront les délégués actuels. Il convient également de nommer 19 suppléants.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que les délégués n'ont pas été suffisamment informés sur ce point.

Le Président répond qu'il a reçu les nouveaux statuts vendredi dernier. Il propose d'éventuellement de reporter ce point mais il explique que TRINOVAL attend de pouvoir désigner son président et ses vice-présidents et que la trésorerie bloque le paiement du salaire des agents.

Il rappelle qu'auparavant une communauté de communes ne pouvait pas détenir plus d'un tiers des voix de TRINOVAL. La CC2SO aurait 19 délégués, la communauté de communes de la Picardie verte en aurait 17 (pour la compétence traitement seulement) et celle du Val-de-Nièvre en aurait 11.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie déplore cette précipitation et la privation des compétences des communes. Cela pose un problème de démocratie.

Le Président explique que TRINOVAL aurait dû revoir ses statuts avant le 31 décembre 2016.

Le Président propose au Conseil communautaire dans un premier temps de délibérer sur le principe d'un délégué pour 2 000 habitants, comme l'ont fait les Communautés de Communes du Val-de-Nièvre et de la Picardie verte.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **71 voix POUR**, **14 ABSTENTIONS** (PRUVOT Francis, BEUCOURT Benoît, DUTITRE Philippe, BOUCRY Firmin, PRUVOST Patrick, de PALMAERT Yolaine, DUBOIS Jean, MAGNIER Ambre, GLORIEUX Gérard, DENEUX Gérard, BLAMPOIX Christophe, CAROLUS Sylvie, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy), **47 voix CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis, DUMEIGE Yannick, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, TEN Alexis, LEFEVRE André, GUILBERT Joël, GAMBIER Mariel, GACOIN Karine, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, LAROCHE Denis, BOSREDON Philippe, ESCARD Marie-Elisabeth, PERTRISSARD Lucette, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, MAGNIER

Dominique, MOREL Claude, COCQ Philippe, DANCOURT Daniel, MANACH Sylvain, LESENNE Alain, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald + pouvoir de AUZOU Emmanuel, LEDAIN Rose-Marie, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, LENGLET Xavier, DANCOURT David, HETROY Maxime, ROSAN Yves) **et 1 non-participation au vote, émet** un avis favorable à la désignation d'un délégué communautaire par tranche de 2 000 habitants, soit 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Puis, le Président propose de désigner les 19 délégués, soit 4 délégués (et 4 suppléants) par canton, et 3 délégués (et 3 suppléants) pour le canton le moins peuplé, celui de Oisemont.

Il propose à cet effet une suspension de séance et demande aux délégués du Contynois de constituer en même temps la commission Urbanisme de 9 délégués (point 13.1) qui sera abordé plus tard au cours de la réunion.

Avant de procéder à la désignation des délégués, M. LEFEUVRE souhaite lire la déclaration suivante :

« Les élus de l'ancien canton d'Hornoy-le-Bourg s'indignent de la façon dont les statuts sont présentés et la façon dont sont traitées les communes, sans avoir prévenu les anciens délégués qu'ils perdaient leur représentation. Ils désignent leurs délégués par souci du traitement du personnel. »

Il estime que TRINOVAL aurait pu réagir avant, et informer les délégués des communes qu'ils ne l'étaient plus.

Le Président présente les candidatures suivantes :

Titulaires :

DELATTRE Denis
TRABOUILLET Romuald
KOTODIEZ Jannick
GUILBERT Jackie
DESFOSSÉS Alain
NOUGEIN Laurence
LENEL Marcel
TEN Alexis
BLEYAERT Joseph
MOUTON Valérie
PERONNE Michèle
De L'ÉPINE Audouin
RICOUART Jean-Pierre
DANCOURT David
DUCROCQ Sylvie
MICHAUX Colette
GERAUX Christophe
DESBIENDRAS Alain
HESSE Hervé

Suppléants :

DENEUX Gérard
DELAIRE Rose-France
DRUOT Patrick
DUTITRE Philippe
CAUX Gaël
FERTEL Jean-Jacques
LECLERE Jean-Claude
COSETTE Jean-Paul
MARSEILLE Frédéric
MEERSCHMAN Guy
BOUTHORS Didier
PORTOIS Nicolas
DUBOS Philippe
LENGLET Xavier
MANACH Sylvain
SINOQUET Céline
DE SAINT GERMAIN Lyliane
CORDIER Michel
BOUCRY Firmin

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Aucune autre candidature s'étant déclarée, il propose de voter à main levée sur les candidatures présentées.

Le Conseil communautaire par **129 voix POUR, 3 ABSTENTIONS** (SNAUWAERT Jean-Marie, DEMAREST Vincent et MOREL Claude) **et 1 voix CONTRE** (MAGNIER Patrick), **procède** à la désignation des délégués communautaires listés ci-dessus.

4.2. Convention de facturation avec TRINOVAL

Le Président indique que TRINOVAL se propose de reprendre la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'ensemble du territoire de la CC2SO.

La CC2SO continuera à percevoir le produit de la redevance et en assurera le reversement comme effectué jusqu'à ce jour.

TRINOVAL se propose d'effectuer cette prestation à titre gracieux. Il est convenu que le Président reçoive une copie de la réponse aux réclamations de particuliers parvenues à TRINOVAL.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, demande si cela aura des conséquences sur le CIF (coefficient d'intégration fiscale).

Le Président répond que cela ne génère plus de CIF car c'est devenu une compétence obligatoire.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie observe que la CC2SO perdra le supplément qu'elle avait lorsqu'elle avait repris la compétence.

Le Président répond que c'est une conséquence de la loi NOTRe.

Joseph BLEYAERT, commune de Belleuse, indique que la DGF reste inchangée.

Yves ROSAN, commune de WOIREL, demande qui sera chargé des relances pour les redevances impayées.

Le Président répond que TRINOVAL s'en chargera et qu'une copie sera adressée à la CC2SO qui, pour sa part, perçoit la redevance.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, demande si la facturation effectuée par TRINOVAL portera l'en-tête de la CC2SO.

Le Président répond par l'affirmative.

Le Président invite le Conseil communautaire à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **95 voix POUR, 19 ABSTENTIONS** (QUEVAUVILLERS Louis, PRUVOT Francis, DUPUIS Éric, LECUYER Jean-Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, ROUZAUD Jean-Marie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, DEMAREST Vincent, GLORIEUX Gérard, LECLERE Jean-Claude, FOUQUEMBERGUE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, CAROLUS Sylvie, MAGNIER Patrick, DANCOURT David, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno), **12 voix CONTRE** (LOUIS Claude, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, GACOIN Karine, BOSREDON Philippe, HOUAS Jean-Claude, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, ROSAN Yves) **et 4 non-participations au vote, autorise** le Président à revêtir de sa signature la convention de facturation à intervenir avec TRINOVAL.

Le Président observe que la séance ne compte plus que 130 votants. M. DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune demande que soient précisés les pouvoirs de chaque élu.

- Déborah VAUDET, commune d'Airaines, donne pouvoir à Albert NOBLESSE, commune d'Airaines.
- Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, donne pouvoir à Marcel LENEL, commune d'Airaines.
- Emmanuel AUZOU, commune de Poix-de-Picardie, donne pouvoir à Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie.
- Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, donne pouvoir à Laurence NOUGEIN, commune de Quevauvillers.
- Gérard DESMAREST, commune de Sainte-Segrée, donne pouvoir à Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières.
- Jean-Jacques IRIARTE-ARRIOLA, commune de Beaucamps-le-Vieux, donne pouvoir à Alain DESFOSSÉS, commune de Fresnoy-au-Val.

5. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière du Liger

Le Président explique qu'à l'issue du dernier Conseil ce point a fait l'objet d'un report car ne figuraient pas la reconduction des délégués des communes de Le-Mazis, Saint-Aubin-Rivière, Inval-Boiron et Senarpont.

Il est proposé de reconduire les délégués précédemment désignés pour siéger à cette instance :

- Arguël : SOUMILLON Gilles et SOUMILLON Béatrice
- Brocourt : VERRIERE Sébastien et DEMARQUOIS Gina
- Liomer : LASPEYRES Marc et BOURGEOIS Françoise
- Le-Quesne : RESLING Claude et LAFARGUE Guillaume
- Guibermesnil (commune de Lafresguimont) : SANNIER Hervé et CARON Francis.
- Saint-Aubin-Rivière : CRETE Antoine et LAVAQUERIE Alain
- Le-Mazis : LEJEUNE Jacques et ESCARD Marie-Elisabeth
- Inval-Boiron : LAROCHE Denis et GENTY Marcel
- Senarpont : DEHEDIN Pascal et LEGAY Olivier

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **120 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (et 8 non-participations au vote, élit** les représentants ci-dessus pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière du Liger (SIARL).

6. Ressources humaines

6.1. Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité

Le Président propose pour les besoins du service le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (par exemple : les animateurs ACM, les offices de tourisme...) dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois). Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats seront déterminés selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **125 voix POUR, 3 voix CONTRE** (LECUYER Jean-Claude, GAMBIER Mariel et HOUAS Jean-Claude) **et 2 non-participations au vote, approuve** le recrutement d'agents pour accroissement saisonnier d'activité.

6.2. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Président propose pour les besoins du service le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (surcharge ponctuelle de travail dans certains services : distribution de journaux et de prospectus) dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois). Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats seront déterminés selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **120 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (de PALMAERT Yolaine, D'HAILLECOURT Bernard, HOUAS Jean-Claude e ROSAN Yves), **3 voix CONTRE** (BEAUCOURT Roger, GAMBIER Mariel et LESENNE Alain) **et 2 non-participations au vote, approuve** le recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité.

6.3. Recrutement pour remplacement d'agents momentanément indisponibles

Le Président propose pour les besoins du service le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles (maladie) dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats seront déterminés selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **116 voix POUR, 7 voix CONTRE** (DUTITRE Philippe, LECUYER Jean-Claude, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, GAMBIER Mariel, GACOIN Karine, LESENNE Alain), **2 ABSTENTIONS** (TEN Alexis et HOUAS Jean-Claude) et **5 non-participations** au vote, **approuve** le recrutement pour remplacement d'agents momentanément indisponibles.

6.4. Recrutement d'auxiliaire de vie sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Président propose de recruter les auxiliaires de vie sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Ce contrat est d'une durée maximum de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans (au lieu de 1 an, puis 2 ans, puis 3 ans précédemment). La rémunération maximale sera limitée à l'indice terminal du grade de référence d'agent social.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **119 voix POUR, 1 voix CONTRE** (LESENNE Alain), **3 ABSTENTIONS** (DUBOIS Jean, LECLERE Jean-Claude et HOUAS Jean-Claude) et **7 non-participations** au vote, **approuve** le recrutement d'auxiliaire de vie sur la base de l'article 3-3-4 de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

6.5. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois ainsi qu'il suit :

- création de deux postes d'adjoint techniques à temps complet et sur la suppression de deux postes d'adjoints techniques non complet (21/35^{ème}) à compter du 1/05/2017 (agents PISCINE).
- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1/04/2017 (agent SCOLAIRE).

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **121 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (FAUQUEMBERGUE Martine et HOUAS Jean-Claude) et **7 non-participations** au vote, **approuve** la modification du tableau indicatif des emplois reprise ci-dessus.

6.6. Vacataire

Le Président rappelle que les structures « petites enfances » (crèches, halte-garderie itinérante) ont l'obligation d'avoir un médecin référent, lequel rend son avis sur les admissions au sein des structures « petites enfances ». Il est proposé d'avoir recours au Docteur PELETIER de Quevauvillers.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité. Le montant par intervention est fixé à 50 €/heure.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **112 voix POUR, 3 voix CONTRE** (DUTITRE Philippe, BEAUCOURT Roger et ROSAN Yves), **7 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît, GUILBERT Jackie, DUBOIS Jean, TEN Alexis, GACOIN Karine, DELAIRE Rose-France, DANCOURT David) et **8 non-participations** au vote, **autorise** le Docteur PELETIER à intervenir au sein des structures petites enfances, à raison de 50 €/heure.

6.7. Comité Technique Commun

Le Président explique que dans le cadre de la fusion des intercommunalités, il convient de procéder au renouvellement des instances du Comité technique (CT). À cet effet, il est proposé de mettre en place un CT commun à l'ensemble des 120 communes et d'y faire adhérer un maximum de collectivités.

Par ailleurs, il est proposé que le CT commun soit constitué de manière paritaire (autant d'élus que de représentants du personnel) et de fixer le nombre de représentants à 6 par collègue.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, estime que la CC2SO n'est plus obligée d'adhérer au centre de gestion.

Le Président répond que cela supposerait de compter au minimum 350 agents titulaires (quel que soit leur temps de travail), ce qui n'est pas le cas de la CC2SO.

Il indique que chaque commune peut adhérer au CT commun par simple délibération. Le système en place à la CCSOA s'est avéré assez réactif.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe qu'il attend le CT depuis le mois de décembre. Il rappelle que le sujet soulevé par sa commune est très important.

Le Président répond que le CT n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2017. Il demande à quand remonte la saisine d'Airaines sur ce sujet.

Albert NOBLESSE répond qu'elle avait été faite avant les vacances, au moment des travaux.

Serge ZACHAREWICZ s'engage à vérifier ce point et, en fonction de la date effective de saisine, il adressera au maire d'Airaines un courrier confirmant cette saisine.

Après vérification, le Président rappelle que, par délibération du 29 septembre 2016 le conseil municipal d'Airaines a décidé l'acquisition et l'installation de vidéosurveillance et d'un système d'alarme au niveau des ateliers municipaux et de la rue des Canadiens, or la communauté de communes a reçu l'email de la commune le 8 novembre 2016, le Comité technique s'étant réuni début octobre.

Le Président s'enquiert des candidatures et il conviendra donc de procéder à la désignation de 6 élus titulaires et 6 élus suppléants.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **108 voix POUR, 3 voix CONTRE** (GAMBIER Mariel, LOMBAREY Michèle et HOUAS Jean-Claude), **12 ABSTENTIONS** (BEUCOURT Benoît, GUILBERT Jackie, DUMEIGE Yannick, GACOIN Karine, GLORIEUX Gérard, MOREL Claude, COCQ Alain, LESENNE Alain, NORMAND Lionel, CORDIER Michel, HETROY Maxime et ROSAN Yves) et **7 non-participations** au vote, **valide** la mise en place d'un Comité Technique Commun à l'ensemble des 120 communes, **précise** que le CT commun sera constitué de façon paritaire et **fixe** le nombre de représentants par collègue à 6 avec autant de suppléants.

7. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président présente ci-dessous les propositions de la commission « SPANC » pour les tarifications 2017 :

7.1. Diagnostic vente

- 90 €
- 180 € si la demande de réalisation du diagnostic est égale ou inférieure à 8 jours.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **115 voix POUR, 5 voix CONTRE** (BEUCOURT Roger, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude), **6 ABSTENTIONS** (BEUCOURT Benoît, BOUDERNEL Gilles, DUBOS Philippe, GACOIN Karine, BOSREDON Philippe, HOUAS Jean-Claude) et **4 non-participations** au vote, **fixe** la tarification du diagnostic vente à 90 € et à 180 € si la demande de réalisation du diagnostic est égale ou inférieure à 8 jours.

7.2. Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Président indique que la commission a confirmé le principe de la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique des installations d'assainissement non collectif. Elle propose par ailleurs une participation de la CC2SO à hauteur de 10 % du montant des travaux plafonnés à 8 000 €.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **119 voix POUR, 2 voix CONTRE** (MARGRY Jean-Pierre et MOREL Claude), **5 ABSTENTIONS** (DUMEIGE Yannick, DE SAINT GERMAIN Lyliane, COCQ Philippe, LOMBAREY Michèle et HESSE Hervé) et **4 non-participations** au vote, **valide** la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 10% du montant des travaux plafonnés à 8 000 €.

7.3. Vidange des ANC

Le Président explique qu'afin d'éviter les phénomènes de vidanges sauvages des installations d'assainissement non collectif, il est proposé une participation de la CC2SO à 90 € par vidange pour les installations d'assainissement conformes (une vidange tous les 4 ans). Le coût réel d'une vidange étant de 125 € environ, il ne sera facturé à l'administré que le différentiel, soit 35 € par vidange.

Il indique que le bureau a émis un avis favorable à ces tarifications.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **113 voix POUR, 6 voix CONTRE** (POIRE Jean-Paul, BEAUCOURT Roger, GAMBIER Mariel, MARGRY Jean-Pierre, MOREL Claude, ROSAN Yves), **5 ABSTENTIONS** (LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOS Philippe, GACOIN Karine, HESSE Hervé) et **6 non-participations** au vote, **valide** la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 90€ par vidange pour les installations conformes.

8. Voirie

8.1. Tarification des barnums

Le Président présente la proposition ci-dessous de la commission Voirie portant sur les conditions de tarifications des locations de barnums. Il rappelle que Conty faisait payer la location des barnums alors qu'à la CCSOA c'était gratuit, en guise de soutien aux petites communes. Après de longs débats au sein de la commission Voirie et du bureau, il est proposé que la tarification soit calculée sur la base d'un euro le m² :

Types de barnum	Anciens tarifs de location	Propositions 2017
16 x 8 (1)	150 €	128 €
9 x 5 (2)	100 €	45 €
6 x 5 (4)	50 €	30 €
12 x 6 (2)	Gratuit	72 €

Le montant de la caution est maintenu à 3 500 €.

Le Président rappelle que la caution était demandée uniquement aux associations.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, s'élève contre ces tarifs car elle estime que cela doit être un service offert aux communes, d'autant plus que depuis leur achat ces équipements doivent être amortis. Elle demande que les communes ne payent pas.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que cette proposition est choquante. Il rappelle que la ville d'Airaines prête du matériel aux communes environnantes tout au long de l'année, sans demander 1 centime en retour, si ce n'est de faire éventuellement un don au CCAS. Ces prêts représentent chaque année des centaines d'heures de travail pour les agents de la ville. De plus, il rappelle que les associations jouent un rôle essentiel dans les communes, notamment un rôle social. En 2 ans, Airaines

a vu la délinquance diminuer de 64 % grâce à leur travail et à celui de la gendarmerie, autour de la bonne conduite, du savoir-vivre, et grâce à l'interdiction de la consommation d'alcool dans les bâtiments appartenant à la commune. Le jumelage tripartite avec une ville d'Allemagne et de Pologne est également déterminant, tout comme le travail de restauration d'un édifice public, par une association, pendant 8 ans, sans 1 centime d'argent public. Alors que le nombre de bénévoles ne cesse de diminuer, les associations ont besoin d'aide. De plus, le prêt des barnums donne une belle image de la communauté de communes.

Il affirme que poser cette question est une erreur et que décider de ne plus prêter les barnums serait une faute.

Bruno MARIAGE, commune de Warlus, demande si les écoles paieront la location de leurs barnums pour leur kermesse.

Le Président propose que ce soit gratuit pour les kermesses d'école. Il rappelle qu'à Conty le principe de la location existe depuis longtemps, alors qu'à la CCSOA les élus sont plus partagés et qu'à Oisemont ils sont favorables à la location.

Grâce à la location, il aurait été possible de racheter du matériel, barnums et remorques.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, rejoint l'avis de M. NOBLESSE car elle estime nécessaire d'aider les associations qui constituent une richesse pour les communes.

Philippe COCQ, commune de Nampty, observe que le paiement de la somme de 3 500 euros risquerait de précipiter la faillite de certaines associations.

Le Président répond que la caution est obligatoire. Il estime nécessaire de responsabiliser un minimum les associations et il précise que la communauté de communes sait faire preuve de souplesse et de compréhension en cas de problème.

Il rappelle que les barnums de la communauté de communes ne sont pas prêtés aux particuliers.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote, en rappelant qu'un vote contre renverra la question à la commission concernée.

Le Conseil communautaire par **36 voix POUR, 83 voix CONTRE** (NOBLESSE Albert, BAILLEUR Dominique, ROUILLARD François, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, PRUVOT Francis, BEAUCOURT Benoît, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, DUTITRE Philippe, LECUYER Jean-Claude, GUILBERT Jackie, BOUCRY Firmin, PRUVOST Patrick, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, GACOIN Karine, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, GERAUX Christophe, MAGNIER Dominique, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLANT Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, MANACH Sylvain, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, MATHON Christine, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France, RABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno), **7 ABSTENTIONS** (HEBERT Thierry, DELATTRE Denis, STOTER Jean-Jacques, PERTRISSARD Lucette, COCQ Philippe, SAELENS Willy, LENGLET Xavier) et **4 non-participations** au vote, **refuse** la location des barnums à 1[€] le m².

8.2. Tarification des remorques frigorifiques

Le Président explique que pour le portage de repas il a été jugé plus intéressant de disposer de deux véhicules et de disposer de deux remorques en cas de panne. Ces remorques frigorifiques sont prêtés aux communes et aux associations.

Il explique que la commission propose de maintenir les tarifs existants, soit 50 € par remorque pour un week-end. Le montant de la caution est maintenu à 4 000 €.

Le bureau a émis un avis favorable à cette tarification.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande pourquoi ces remorques ne sont pas accessibles aux particuliers.

Le Président répond que priorité est donnée aux communes et aux associations.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **117 voix POUR, 4 voix CONTRE** (ROUILLARD François, QUEVAUVILLERS Louis, ROUZAUD Jean-Marie et LESENNE Alain), **4 ABSTENTIONS** (GACOIN Karine, COCQ Philippe, LENGLET Xavier et DEMARQUET Jean-Pierre) et **5 non-participations** au vote, **fixe** le tarif de location d'une remorque frigorifique à 50 € par week-end, au bénéfice des communes et associations.

8.3. Refacturation du prix des enrobés

Le Président explique que la Communauté de Communes peut proposer à l'ensemble de ses communes membres la possibilité de procéder à l'acquisition d'enrobé stockable à froid à prix coûtant. Il convient dès lors de fixer le coût de la tonne afin de permettre aux services communautaires de recouvrer les sommes dues.

Il est proposé de fixer le tarif de la tonne d'enrobé à froid aux prix de 100.00 € TTC, tarif égal aux prix d'achat et de répercuter automatiquement toute hausse ou toute baisse sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **117 voix POUR, 1 ABSTENTION** (HOUAS Jean-Claude) et **12 non-participations** au vote, **fixe** le tarif de la tonne d'enrobé à froid au prix de 100 € TTC, tarif égal au prix d'achat.

9. Centre Aquatique

9.1. Assujettissement au régime de la TVA

Le Président explique que dans le cadre du fonctionnement du Centre aquatique, la CC2SO a la possibilité d'opter pour un assujettissement partiel ou total au régime de la TVA. Ce point se trouve examiné en lien avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Il ressort des conversations menées avec la Direction Régionale des Finances Publiques que les activités liées à la « natation » ressortent du champ concurrentiel. De fait, l'ensemble des activités liées au Centre Aquatique relève en totalité du régime de la TVA.

Le Président propose de l'autoriser à adresser la DRFIP une demande de rescrit fiscal, ce qui est intéressant pour la CC2SO.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **124 voix POUR, 1 ABSTENTION** (LEDAIN Rose-Marie) et **5 non-participations** au vote, **autorise** le Président à adresser à la DRFIP une demande de rescrit fiscal visant à obtenir l'assujettissement total du centre AQUASOA au régime de la TVA.

9.2. Budget Equipement Aquatique AQUASOA : budget primitif 2017

Le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2017 « Nouvel Equipement Aquatique ». Ce budget est présenté en amont des autres budgets, notamment par le fait que l'ouverture imminente du centre aquatique nécessite de passer commande de matériels pédagogiques et de cardiotraining et d'en assurer le règlement avant l'ouverture dudit centre.

François THIVERNY, Vice-président en charge des « Equipements sportifs » présente en séance le budget primitif 2017 « Equipement Aquatique AQUASOA » qui a été distribué au début de la séance ; il rappelle que ce budget est exprimé en euros HT.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, demande si l'objectif de 130 000 entrées et 425 000 euros de recettes n'est pas trop optimiste ; en effet, l'équipement ouvre début mai et la piscine de Poix-de-Picardie enregistrait environ 62 000 euros de recettes annuelles.

François THIVERNY répond que la piscine offre des activités complémentaires : sauna, hammam, musculation, cardiotraining, etc.

Le Président ajoute que les 62 000 euros correspondent à 2 mois de fonctionnement de la piscine si l'ouverture avait eu lieu en novembre 2016.

MARSEILLE Frédéric, commune de THOIX, demande si le centre aquatique propose un service de restauration.

Le Président répond par la négative.

STOTER Jean-Jacques, commune de Briquemessnil-Floxicourt, ajoute qu'il sera toutefois possible néanmoins d'acheter sur place des produits à grignoter.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, juge l'estimation de 130 000 entrées très optimiste.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par **103 voix POUR, 12 ABSTENTIONS** (COCQ Philippe, NOPPE Robert, NORMAND Lionel, D'HAILLECOURT Bernard, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David, ROSAN Yves, LECUYER Jean-Claude, de PALMAERT Yolaine, MOYENS Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOS Philippe), **7 voix CONTRE** (BEAUCOURT Benoît, DUBOIS Jean, GACOIN Karine, GLORIEUX Gérard, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie) et **8 non-participations** au vote, **arrête** le budget primitif AQUASOA 2017 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 954 000 €
- Section d'investissement 216 000 €

9.3. Avenant n°1 au marché « Construction du Centre Aquatique »

Le Président indique que la Commission d'Appel d'Offre a eu à examiner l'avenant n° 1 au marché construction du centre aquatique, cet avenant s'élève à 257 585,33 € TTC représentant 10 % du coût du marché initial de l'entreprise de gros œuvres.

Ces dépenses concernent :

- Fourniture et mise en œuvre d'un système d'assainissement autonome : 11 109 euros HT
- Reprise du linteau : 15 374 euros HT (en raison d'une erreur de l'architecte)
- Travaux complémentaires pour la modification des fondations du toboggan : 6 807 euros HT
- Écarts de métré et prise en compte des travaux en plus et en moins sur le poste Infrastructures : 68 187 euros HT (erreur de l'architecte)
- Modification de la salle de cardiofitness : 9 704 euros HT
- Mise en œuvre de 5 corps en béton à la demande du bureau de contrôle : 2 125 euros HT
- Location de base vide encadrement (liée à l'augmentation du délai provoquée par le carreleur) : 27 455 euros HT (de septembre à décembre 2016).
- Bouchement coupe-feu des espaces résiduels autour de la charpente : 12 337.60 euros HT
- Réalisation d'une margelle complémentaire à 1,20 m autour du bassin
- L'augmentation du délai de 5 mois - location de la base de vie et d'encadrement : 27 455 euros HT (janvier à mai)

- Isolant en sous-sol remplacement de bardage Eternit par un enduit isolant dans la coursive du sous-sol : 12 575 euros HT.

Le Président indique que l'architecte a diminué sa facture de 40 000 euros, ce qui compense en grande partie les dépenses supplémentaires dues à ses erreurs.

Le coût global de construction s'élève à 8,5 millions d'euros HT, les honoraires de l'architecte s'élèvent à 1,5 million d'euros. Le Président rappelle que lors de l'appel d'offres l'architecte choisi était le moins cher.

La CAO a émis un avis favorable à cet avenant, lequel porte essentiellement sur la prolongation de délai lié à la livraison de l'équipement aquatique et la réalisation de travaux complémentaires liés à l'infrastructure du bâti. Par rapport au coût global de l'équipement, ledit avenant représente 2.33 % de la masse initiale.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si la CC2SO récupérera de l'argent grâce aux pénalités de retard.

Le Président répond que des pénalités seront facturées au carreleur. Il rappelle qu'au mois de juillet le Conseil communautaire avait souhaité éviter de pousser le carreleur à la faillite et ses salariés au chômage.

Vincent DESMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si les aménagements extérieurs (parkings, espaces verts) sont compris dans le coût global indiqué.

Le Président répond par l'affirmative. Il précise que la voie extérieure d'accès à la piscine n'est pas incluse dans ce total.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **83 voix POUR, 20 ABSTENTIONS** (GUILBERT Jackie, PRUVOST Patrick, de PALMAERT Yolaine, MOYENS Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOS Philippe, VAQUER Florence, DEMAREST Vincent, BOSREDON Philippe, GLORIEUX Gérard, NOPPE Robert, DEMARQUET Jean-Pierre, JANDOS Rodolphe, LECLERE Jean-Claude, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard, de l'EPINE Audouin DANCOURT David et HETROY Maxime), **14 voix CONTRE** (BEAUCOURT Benoît, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, MOREL Claude, COCQ Philippe, DANCOURT Daniel, NORMAND Lionel, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie et AUZOU Emmanuel) et **12 non-participations** au vote, **valide** l'avenant n°1 au marché « construction du centre aquatique »

9.4. Tarification des activités du centre aquatique

Le Président indique que la commission « Equipements Sportifs » a examiné la tarification des droits d'entrées et activités relatifs au fonctionnement du centre « AQUASOA ». Cette tarification a été remise aux élus du conseil, le bureau ayant émis un avis favorable.

Le Président explique que les tarifs ne sont pas plus élevés pour les personnes ne résidant pas dans le territoire de la CC2SO. Toutefois, les tarifs d'abonnement avantagent les habitants du territoire.

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande des informations au sujet de la carte famille.

Emmanuelle BISSIEUX, Directrice Générale Adjointe, répond que les détenteurs de la carte famille bénéficient d'un tarif privilégié.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **114 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît, DE SAINT GERMAIN Lyliane, COCQ Philippe et D'HAILLECOURT Bernard), **2 voix CONTRE** (TRABOUILLET Romuald et AUZOU Emmanuel) et **9 non-participations** au vote, **fixe** la tarification des droits d'entrées et activités relatives au fonctionnement du centre AQUASOA.

9.5. Logo AQUASOA

Le Président présente le projet de logo du centre AQUASOA soumis à approbation.



En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **111 voix POUR, 9 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît, STOTER Jean-Jacques, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, TEN Alexis, VASSEUR Dany, COCQ Philippe, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard), **1 voix CONTRE** (TRABOUILLET Romuald) et **8 non-participations** au vote, **valide** le logo proposé pour le centre AQUASOA.

10. Parc Eolien de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie

Le Président indique qu'une enquête publique s'est déroulée du 6/02 au 10/03/2017 ayant pour objet une demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien de 4 machines et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie. L'EPCI étant limitrophe de l'unité foncière d'implantation du projet, il convient d'émettre un avis quant à ce projet.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **79 voix POUR, 20 ABSTENTIONS** (COCQ Philippe, VAUDET Déborah, DUPUIS Éric, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, PRUVOST Patrick, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GOETHALS Eddy, VAQUER Florence, LEFEVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DEMARQUET Jean-Pierre, LECLERE Jean-Claude, FAUQUEMBERGUE Martine, CORDIER Michel, HESSE Hervé, HETROY Maxime, MEERSCHMAN Guy), **24 voix CONTRE** (BEAUCOURT Benoît, THIVERNY François, LACHEREZ Guy, FURGEROT Christian, GAMBIER Mariel, GACOIN Karine, LOUVARD Annie, SINOQUET Céline, LAROCHE Denis, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MARGRY Jean-Pierre, DENEUX Gérard, MAGNIER Dominique, BOUTHORS Didier, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, GANDON Jean-Claude, HOUS Jean-Claude, MARSEILLE Frédéric) et **6 non-participations** au vote, **émet** un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie.

11. Développement économique

11.1. Convention avec la Région.

Le Président rappelle qu'à l'occasion du dernier conseil communautaire a été validé le principe d'une aide financière pour l'implantation de la Sté DEL MONTE. Cette aide résultant d'un partenariat avec la Région, celle-ci demande à ce que ledit partenariat soit formalisé par le biais d'une convention.

Le Président invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **117 voix POUR, 3 ABSTENTIONS** (QUEVAUVILLERS Louis, DESBIENDRAS Alain et GACOIN Karine) et **9 non-participations** au vote, **autorise** le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

11.2. Vente de terrains sur la ZAC de Oisemont

Le Président informe l'Assemblée qu'une Société implantée à Oisemont souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de 5 000 m² afin d'étendre son activité de location et vente de matériel médical.

Il a été proposé à cette société la parcelle cadastrée ZC 108, propriété de la Communauté de Communes sis à Oisemont. L'acquéreur s'est montré intéressé par cette offre. Les services des domaines consultés ont estimé la valeur du terrain à 10€ HT le m² (avis du 3/02/2017). Le gérant de la Société a accepté cette proposition financière et il a demandé au Conseil d'autoriser le Président à saisir le notaire de la Communauté de Communes afin d'établir l'acte de cession.

Le bureau a émis un avis favorable à cette mutation.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **121 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis et DUMEIGE Yannick), **3 voix CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis, BEAUCOURT Benoît et DUTITRE Philippe) et **3 non-participations** au vote, **autorise** le Président à saisir le notaire de la Communauté de Communes afin d'établir l'acte de cession.

11.3. Appel à candidature pour le projet de techno centre régional de la méthanisation

Le Président rappelle qu'à l'origine, un groupe d'agriculteurs souhaitait investir dans un méthaniseur, vendre à EDF l'électricité ainsi produite et utiliser la chaleur produite au profit de l'équipement aquatique. Depuis, l'étude a été relancée en tenant compte de l'implantation de l'entreprise Del Monte qui produit beaucoup de déchets végétaux. De ce fait, un système d'injection de gaz dans le réseau est envisagé, en lieu et place de la cogénération. Le projet de la région Nord-Pas-de-Calais – réunissant entreprises, agriculteurs et collectivités autour de l'objectif de parvenir à l'autosuffisance en gaz – a été étendu à l'ensemble des Hauts-de-France. C'est pourquoi le lancement d'un appel à candidature a été proposé lors d'une réunion à Arras au mois de septembre, et début mars la région des Hauts-de-France a lancé cet appel à candidature pour le projet de création d'un techno-centre régional de la méthanisation.

Ce techno-centre accueillera 3 fonctionnalités à savoir :

- une unité de production pour permettre la présentation en grandeur réelle des technologies de méthanisation,
- une plateforme de recherche, développement et d'analyses pour un accompagnement et un soutien aux porteurs de projets sur leurs choix technologiques et aussi le développement de nouvelles technologies. Il s'agira d'un lieu de test et de recherche.
- un centre de formation aux technologies de méthanisation, avec un partenariat à développer avec des structures de formation académique (universités, écoles d'ingénieurs) et aussi d'industriels.

Le Président estime que cet appel à projet pourrait être intéressant en termes d'emploi et de partenariats. Le résultat de cette procédure sera publié le 23 juillet. Face à Lille ou à Arras, la CC2SO est bien placée dans cette compétition grâce à son caractère rural, plus favorable à l'épandage des digestats par les agriculteurs, et grâce à sa situation centrale dans la région.

Au regard de la dynamique du territoire dans le domaine de la méthanisation, il est donc proposé que la CC2SO réponde à cet appel à projet. Les vice-présidents ont émis un avis favorable à cette candidature, à l'unanimité.

Il est donc demandé d'autoriser le Président à candidater à cet appel.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, objecte que le projet envisagé par TRINOVAL a échoué. Il souhaite éviter de reproduire une telle « usine à gaz ».

Le Président répond que le projet du SMIRTOM Picardie-Ouest résidait dans un système de cogénération utilisant le gaz émis par les casiers de déchets pour faire tourner des turbines génératrices d'électricité. Or le gaz était impropre à cet usage, d'où l'échec de ce projet. Toutefois, ce gaz est aujourd'hui récupéré et brûlé dans une chaudière qui chauffe les bâtiments de TRINOVAL et évapore l'eau résiduelle provenant des lixiviats.

Le Président souligne que la technique des méthaniseurs a été améliorée et que le gaz utilisé est propre et plus facile à travailler.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, confirme que la technologie des méthaniseurs est aboutie et qu'on en compte des milliers en Allemagne et en Hollande. Il ajoute que les gaz des lixiviats sont très corrosifs, contrairement à ceux émis par les déchets végétaux. Enfin, il estime que l'implantation d'un centre de recherche occasionnera des retombées intéressantes.

Le Président rappelle que l'implantation du pôle d'excellence rurale a fortement dynamisé le territoire.

Les investisseurs seraient les agriculteurs qui y réfléchissent actuellement.

Laurent MAREST, commune de Thieulloy-L'Abbaye, explique qu'il fait partie de la réflexion sur ce projet qui réunit 7 structures agricoles (GAEC ou EURL).

Le Président ajoute que l'électricité verte n'intéresse pas EDF car le territoire compte déjà beaucoup d'éoliennes, alors que le méthaniseur produit du biogaz.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **122 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (DE SAINT GERMAIN Lyliane, GACOIN Karine, SINOQUET Céline et HOUAS Jean-Claude), **1 voix CONTRE** (GAMBIER Mariel) et **2 non-participations** au vote, **autorise** le Président à candidater à l'appel à projet de techno centre régional de la méthanisation.

12. Adhésion à Initiatives Somme

Le Président propose l'adhésion à Initiatives Somme, qui a perdu la subvention du département et de la région, et qui fournit un accompagnement de proximité aux porteurs de projets artisanaux, commerciaux et /ou industriels. Le coût annuel de cette adhésion s'élève à 0.50 €/hab., soit environ 19 000 € pour une année. En vertu de ce système, les investisseurs obtiennent plus facilement des prêts bancaires. La directrice d'Initiatives Somme a proposé qu'un élu du Conseil siège à son conseil d'administration. Initiatives Somme présente son bilan annuel à la CC2SO.

Il est proposé d'adhérer à ce service pour 2017 et de renouveler le cas échéant cette adhésion en fonction des résultats obtenus sur le territoire.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **108 voix POUR, 9 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis, DUBOS Philippe, VAQUER Florence, MOREL Claude, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, HOUAS Jean-Claude, MARSEILLE Frédéric, DANCOURT David), **6 voix CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis, de PALMAERT Yolaine, BOUDERNEL Gilles, GAMBIER Mariel, COCQ Philippe et LABESSE Jean-Marc) et **6 non-participations** au vote, **autorise** le Président à adhérer à Initiatives Somme au titre de 2017.

13. PLUi

13.1. Désignation de 9 délégués pour la commission PLUi du Contynois

Le Président indique que la Communauté de Communes du Contynois n'ayant pas constitué de commission propre au PLUi, il convient de procéder à la désignation de 9 délégués du Contynois afin de compléter la commission « urbanisme ». Les candidats sont les suivants :

PERONNE Michèle	COCQ Philippe	NORMAND Lionel
PORTOIS Nicolas	WATTEZ Aubert	de MONCLIN Arnaud
MARSEILLE Frédéric	de l'ÉPINE Audouin	DUBOIS Jean

Le Conseil communautaire par **113 voix POUR, 3 ABSTENTIONS** et **12 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante**, désigne les délégués du Contynois ci-dessus.

13.2. Documents d'Urbanisme

Le Président rappelle que la CC2SO issue de la fusion est compétente en documents d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017. La Préfecture souhaite qu'une délibération soit prise afin de confirmer la poursuite de l'élaboration des 3 PLUi en cours.

Il est proposé que la CC2SO assure la poursuite des PLUi suivants :

- Plan local d'urbanisme intercommunal du Contynois prescrit le 18/12/2013,
- Plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest Amiénois prescrit le 4/12/2013,
- Plan local d'urbanisme intercommunal de la Région de Oisemont prescrit le 2/10/2015.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **121 voix POUR, 1 voix CONTRE** (MOREL Claude) et **5 non-participations** au vote, **autorise** la poursuite des trois PLUi en cours.

14. MARPA

14.1. Règlement de fonctionnement des résidents

Le Président indique qu'il convient d'examiner le règlement de fonctionnement des résidents de la MARPA, de donner acte de sa présentation et de l'inviter à le revêtir de sa signature.

Le règlement a été envoyé aux élus.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **119 voix POUR et 7 non-participations** au vote, **donne** acte à son Président de la présentation du règlement de fonctionnement de la MARPA.

14.2. Règlement spécifique du personnel

Le Président indique qu'il convient d'approuver le règlement spécifique du personnel de la MARPA et de lui donner acte de sa présentation.

Le règlement a été envoyé aux élus.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **118 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît et GACOIN Karine) et **6 non-participations** au vote, **donne** acte à son Président de la présentation du règlement spécifique du personnel.

14.3. Règlement du conseil de vie sociale

Le Président indique qu'il convient d'approuver le règlement du conseil de vie sociale et de lui donner acte de sa présentation.

Le règlement est joint en annexe.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **118 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît et GACOIN Karine) et **6 non-participations** au vote, **donne** acte à son Président de la présentation du règlement du conseil de vie sociale.

15. S.A.V.D.

15.1. Convention de partenariat des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Marc DEWAELE explique que la Communauté de Communes a répondu à un appel à projet de l'ARS portant sur la constitution d'un SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile) nouvelle génération, demandée par la loi ASV. Cette nouvelle version est plus intégrée, elle aidera le territoire à mieux se préparer à faire face aux enjeux du vieillissement de la population. 6 dossiers ont été retenus dans la Somme, 2 dans l'Oise et 2 dans l'Aisne, 4 dans le Nord et 3 dans le Pas-de-Calais.

L'ARS a retenu la candidature de la CC2SO regroupant le service d'aide à la personne des 3 intercommunalités fusionnées, les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) d'Airaines, Hornoy-le-Bourg et Poix-de-Picardie. Après s'être retiré, le SIVU d'Hornoy-le-Bourg a demandé à être réintégré dans la dynamique, ce qui sera le cas prochainement grâce à un avenant.

Une convention de partenariat doit être établie entre l'ensemble de ces acteurs. Cette convention vise à accompagner les personnes âgées et / ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne par des aides, des soins et des actions de prévention.

L'ARS et le département contribueront peu au financement de ce SPASAD, mais la conférence des financeurs, mise en place par la loi ASV, sera sollicitée. Auparavant, les 11 SPASAD de Picardie se partageaient 180 000 euros, or la CC2SO est parvenue à collecter à elle seule 56 000 euros de subventions pour lancer ses travaux.

Le Président invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir, laquelle est en cours d'élaboration entre l'ensemble des partenaires.

Vincent DESMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que dans la note remise aux élus il n'est pas précisé que sa commune s'était retirée.

Marc DEWAELE répond que l'information figure en annexe. Il ajoute que le SIVU d'Hornoy-le-Bourg sera accueilli cordialement.

Le Président se réjouit que le SIAD d'Hornoy-le-Bourg ait sollicité la CC2SO pour entrer dans le SPASAD.

En l'absence de questions supplémentaires, il soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **119 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (PRUVOST Patrick, GACOIN Karine, DELAIRE Rose-France et LEDAIN Rose-Marie) et **3 non-participations** au vote, **autorise** le Président à revêtir de sa signature la convention SPASAD à intervenir.

15.2. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2017-2019 (CPOM)

Marc DEWAELE explique que dans le cadre de la mise en place du SPASAD à l'échelle de la CC2SO il convient d'établir un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce contrat établi pour une durée de 2 ans précise les missions et les obligations des partis signataires que sont l'ARS, le Conseil Départemental de la Somme, les SSIAD partenaires et le SAAD de la CC2SO.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature ledit CPOM, lequel se trouve en cours d'élaboration entre les différents partenaires.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **119 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (GACOIN Karine et DELAIRE Rose-France) et **5 non-participations** au vote, **autorise** le Président à revêtir de sa signature ledit contrat à intervenir.

16. Scolaire

16.1. Frais de restauration scolaire

Le Président indique que certaines communes du Contynois versent une participation aux frais de restauration scolaire pour leurs enfants scolarisés. Il en va ainsi des communes de Bacouël-Sur-Selle, Conty, Fleury, Fransures, Frémontiers, Tilloy-les-Conty, Velennes et Vers-sur-Selle.

De fait, il est proposé de ne facturer aux familles ressortant de ces communes que le différentiel entre le coût réel de la restauration scolaire déduction faite des participations communales, la CC2SO assurant le recouvrement de la part communale.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par **115 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (DUBOIS Jean, GACOIN Karine, LEDAIN Rose-Marie et HESSE Hervé), **1 voix CONTRE** (BEAUCOURT Roger) et **5 non-participations** au vote, **autorise** le Président à recouvrer la part communale de la restauration scolaire.

17. Informations diverses

17.1. Transfert des pouvoirs de police spéciale.

Le Président indique que les maires de la communauté de communes ont été sollicités par la Préfecture afin de transférer les pouvoirs de police spéciale vers le Président de l'EPCI.

Il est proposé de répondre défavorablement au transfert de ces pouvoirs de police en dehors du pouvoir de police relatif à l'assainissement non collectif. En effet, il serait très difficile pour le Président de la CC2SO de prendre les arrêtés nécessaires.

18. Lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Président indique que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tiendra à Hornoy-le-Bourg très probablement sur deux jours le lundi et mardi.

Par ailleurs, la réunion de la commission « Finances » est reportée car les éléments liés à la fiscalité et aux dotations n'ont toujours pas été envoyés par les services de l'État.

19. Questions diverses.

Jean-Jacques STOTER demande quand paraît le Lien communautaire.

Le Président répond qu'il paraîtra lorsqu'il aura rédigé son article.

Il invite les élus à prendre des documents d'inscription scolaire à l'accueil.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, rappelle qu'il avait été acté que la communauté de communes lui verserait environ 45 000 euros pour l'achat d'un terrain. Il demande si cette somme pourrait lui être versée avant la mise en place du budget.

Le Président répond que ce versement a bien été acté, mais qu'au préalable le budget doit être voté.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Céline SINOQUET

Le Président,

Alain DESFOSSÉS